



## La Ville de Saran recherche

### Un Policier Municipal Titulaire – H/F Par voie de mutation uniquement

Cadre d'emploi des agents de police municipale  
Poste à Temps Complet

**SARAN**, commune de 16 598 habitants (5ème ville du département), est située au nord de la métropole Orléanaise, à l'orée de la forêt d'Orléans et de la Beauce.

Le développement de la ville s'est fait dans le respect des grands équilibres et de la qualité de vie.

La création de nombreux équipements publics, sociaux, culturels, sportifs... renforcent sa réputation de ville où il fait bon vivre.

Sous l'autorité du chef de police, le service est composé de 7 agents de police municipale, et d'une adjointe administrative. Le service a pour mission d'assurer la préservation de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques, ainsi que la sauvegarde des installations municipales, dans le respect des lois et règlements, et dans le cadre d'une politique municipale privilégiant la prévention, l'écoute et la proximité avec la population.

#### **Missions :**

- Application des pouvoirs de police générale et spéciale du Maire.
- Îlotage de proximité, dialogue et médiation avec la population.
- Surveillance de l'espace public, des entrées/sorties d'écoles et des installations.
- Encadrement des manifestations municipales.
- Constat des infractions au code de la route et aux règles de stationnement.
- Rédaction de rapports de constatation.
- Utilisation du PV électronique.
- Accueil du public.
- Opération tranquillité vacances.
- Interventions de sécurité routière dans les écoles.

#### **Profil et contraintes liées au postes :**

- Titulaire du concours de policier municipal.
- Grande déontologie policière, profond sens du service public et des relations avec le public, disponibilité, devoir de réserve – discrétion – secret professionnel, savoir rendre compte, aptitude à travailler en équipe.
- Armement de catégories B et D.
- Permis de conduire B indispensable et A souhaité.
- Maîtrise des procédures et du cadre juridique de la police municipale.
- Horaires et amplitudes de travail variables.
- Astreinte d'une semaine toutes les 4 semaines avec logement ou indemnités.

#### **Conditions de recrutement :**

- Rémunération statutaire
- Régime indemnitaire mensuel : ISF 20 % du traitement brut + IAT + IHTS le cas échéant
- 13ème mois.
- Possibilité de logement pour nécessité de service.
- Participation employeur aux mutuelles labellisées.
- Comité des Œuvres Sociales.

Adresser lettre de motivation + CV avant le **22 mars 2024** au service des ressources humaines –  
Place de La Liberté – 45774 SARAN CEDEX ou par mail : [recrutement@ville-saran.fr](mailto:recrutement@ville-saran.fr)